

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 8

Rubrik: Notre illustration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hommes compétents, communications que les comptes rendus de la Société n'analysent pas toujours assez.

Je ne puis m'expliquer en quoi la présence des dames nuirait à l'intimité des membres entre eux. Les questions traitées ne sortent pas que je sache de la photographie, et je ne pense pas que ces messieurs se rendent aux assemblées en robes de chambre ou en bras de chemise...

Si ma question vous paraît indiscrete, ou si comme moi vous ne pouvez y répondre, veuillez alors, Monsieur, recevoir mes excuses et l'assurance de ma considération distinguée.

M^{me} E. M.

Notre illustration.

Le château de Neuchâtel.

Grâce à sa position naturelle, défendue qu'elle était par le lac, la baie et le cours du Seyon et les rochers à pic de l'Ecluse, la colline où s'élève le château de Neuchâtel offrait, dès les temps anciens, un emplacement des plus favorables et des plus pittoresques pour l'établissement d'une maison forte.

Accessible seulement du côté de l'ouest, elle fut de bonne heure fermée dans cette direction par un fossé, flanqué lui-même d'un mur épais, d'un donjon et de plusieurs tours. La première mention historique de Neuchâtel se trouve dans un document du 24 avril 1011, par lequel Rodolphe III, roi de la Petite-Bourgogne, donne à sa femme Irmengarde, à côté d'autres possessions, « Novum Castellum regalissimam sedem ». Cette résidence très royale devait s'élever sur l'emplacement actuel du bâtiment des Prisons, au pied

de la Tour de Diesse. La tradition, il est vrai, en attribue la fondation à la reine Berthe, qui s'y serait réfugiée en 954, fuyant les incursions des Sarrasins ; mais, comme il arrive souvent, cette tradition manque d'une base solide. En 1033, Conrad le Salique, en guerre avec Othon de Champagne, qui s'était emparé de la ville, assiège « Nuvenburch », la pille et l'incendie, puis il remet sa conquête à Ulrich I^{er}, seigneur de Fenis. Ulrich II, un de ses descendants, chassé du château de Fenis par un tremblement de terre, vint habiter Neuchâtel vers l'an 1150. Il est le premier seigneur particulier de Neuchâtel qui ait résidé dans l'ancien château, dont il ne reste actuellement rien ; ses derniers vestiges ayant disparu en 1826, lors de la construction des Prisons.

Une partie très ancienne du château, celle qu'un archéologue du commencement du siècle identifie avec la « regalissima sedes », s'élève à l'opposite de l'ancien château, au haut du petit escalier qui monte depuis la rue du Pommier, du côté de l'Est et que l'on a partiellement transformé en 1887 en locaux pour les Archives. Des restes de construction d'un style roman pur, mises au jour en 1866, lors de la suppression d'un pressoir qui les masquait, ainsi que des fragments d'architecture retrouvés dans un mur intérieur, prouvent qu'il existait là un édifice important du XII^{me} siècle¹.

Le comte Louis de Neuchâtel, dernier du nom, entreprit de grandes constructions sur les rochers qui dominent le quartier de l'Ecluse entre le cloître et l'angle nord-est de la colline. En 1450, le 16 octobre, un grand incendie consuma Neuchâtel ; treize maisons seules restèrent debout. Le château fut également atteint et spécialement l'aile où se

¹ Voir *Musée neuchâtelois*, XXV (1888), article A. Godet.

trouve l'ancienne salle du Grand Conseil. De 1457 à 1487, Rodolphe de Hochberg fit d'importantes transformations et agrandissements : il éleva entre autres la partie ouest de l'aile sud du château, et fit construire la porte d'entrée actuelle avec les deux tours qui la flanquent.

Louis d'Orléans, gendre du dernier comte de Hochberg, ayant pris parti pour le roi de France contre les Suisses, ceux-ci prononcèrent la main-mise sur le pays le 22 juin 1512, et pendant 17 ans, Neuchâtel fut gouverné par les « baillifs ». L'un d'eux, Nicolaus Halter d'Unterwalden, fit remplacer par une construction de pierre la galerie en bois qui unissait la Salle basse à la Tour des Oubliettes. On voit encore, à l'extérieur de cette galerie du côté du sud, les restes des écussons des douze cantons qui y étaient peints.

Les comtes de Neuchâtel, à partir d'Ulrich, résidèrent presque tous au château ; plusieurs sont ensevelis dans la collégiale dont la fondation date de 1179 à 1185 et qui, successivement agrandie par leurs soins pieux, renferme l'édicule connu sous le nom de monument des comtes. Ce sont treize figures de grandeur naturelle et en costume de l'époque groupées autour d'un cénotaphe et qui représentent autant de comtes et de comtesses de Neuchâtel, depuis Berthold † 1260, jusqu'à Philippe de Hochberg † en 1503.

En 1520, les cantons suisses firent don du vitrail qui décoreait le fond de la collégiale du côté de l'ouest. Il portait au milieu l'écusson d'empire avec la devise : « Tout avec le secours de Dieu ». De chaque côté saint Michel et saint Guillaume. Au-dessus de la couronne, en demi-grandeur, la Vierge et deux anges, le tout encadré de feuillage et des armes des cantons. *En 1530, le 23 d'oct fust ostée et abattue l'idolâtrie de céans par les Bourgeois.*

La collégiale a été restaurée en 1867.

Les princes français d'Orléans-Longueville, qui succé-

dèrent aux Hochberg, résidèrent peu à Neuchâtel. Lors de leurs passages ou de leurs séjours, il y avait cependant grande liesse et joie de la population, spécialement pour Henri II en ses derniers voyages. Son bon cœur et sa grâce toute française ont conservé son souvenir dans ce pays qu'il aimait.

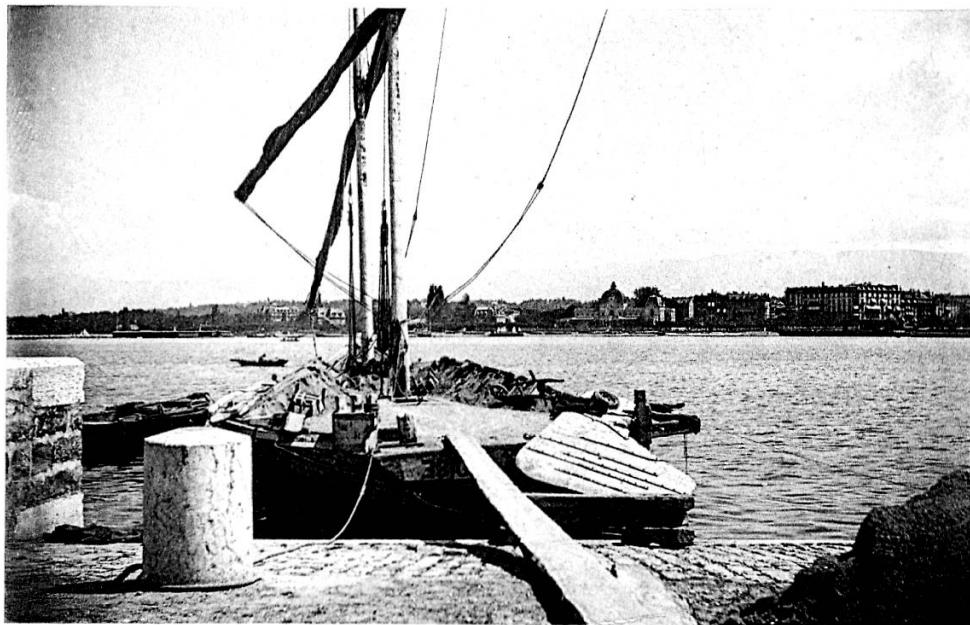
Après Marie de Nemours, sa fille, le pays se donna librement aux rois de Prusse, qui résidèrent encore moins à Neuchâtel que leurs devanciers — au reste l'éloignement de Berlin avait été d'un bon poids dans la balance des Trois Etats pour la faire pencher en faveur de Frédéric, premier du nom. Ils se faisaient représenter par des gouverneurs, dont les armes sont peintes à la suite de celles des familles régnantes, dans la Salle des Etats. Annexé à la France pour six jours, puis donné à Berthier, prince et duc de Neuchâtel, qui n'y vint jamais, le château vit défiler la suite de ses gouverneurs jusqu'au dernier, le général De Pfuehl, que la révolution de 1848 délogea du château. Les conseillers d'Etat qui l'avaient remplacé furent à leur tour faits prisonniers pour quelques heures, lors de la contre-révolution de 1856.

Mais nous ne voulons pas laisser le lecteur sous cette impression. Aussi terminerons-nous cette sèche notice par ce joli petit tableau qui nous montre prince et sujets bien d'accord et dont la scène s'est passée au château.

Remontons le cours des siècles jusqu'au lendemain de Grandson.

Le brave banneret Varnod de Neuchâtel, qui ne perdit que neuf hommes, quoiqu'il fût au fort de la bataille, rentre en triomphe dans la ville, tandis que le comte, ses gentilshommes et les chanoines vont le recevoir avec des témoignages de la plus vive allégresse. « Et du plus loin que le dit seigneur Rodolphe vit la bandière de la ville aux

Epreuves obtenues avec LE VICTORIA



Négatif de M. le Dr BOURGET.

APPAREIL INSTANTANÉ " VICTORIA "

Chambre portative légère pour 30 expositions format 6,5 × 10 c.

En vente chez

F. THÉVOZ & C^o, 3, rue du Mont-Blanc.
COMPTOIR SUISSE DE PHOTOGRAPHIE.

RAUSER & C^o, Coulouvrenière.
E. NYDEGGER, rue du Rhône, 440.



Négatif de M. H. SILVESTRE, prof. Genève.

Phototypie F. THÉVOZ & C^o, Genève.

poings du banderet Varnod, il se prit à rire d'aise, esbattant ses mains et criant paroles d'affection au dit sieur banderet : « Or ça ! mon compère, le bien revenu soyez ! »

W. WAVRE.

Le château de Neuchâtel est placé dans des conditions d'éclairage telles qu'il est fort difficile à photographier.

Le cliché est dû à M. L^s Olsommer, à Neuchâtel.

Objectif: Steinheil, petit diaphragme. — *Pose* : Très rapide. — *Plaque* : Engel. — *Développement* : Hydroquinone.

BIBLIOGRAPHIE

Combien y a-t-il d'amateurs photographes qui connaissent la chimie ? et par chimie, nous n'entendons pas la connaissance des doctrines actuelles et l'écrasante littérature de ces 50 dernières années ; nous voulons simplement parler des connaissances chimiques utiles aux photographes, de la propriété des éléments et de leurs principaux dérivés comme aussi de la nomenclature chimique. C'est pour venir en aide à ceux qui ne savent pas ou qui ont oublié que M. L. Mathet vient de mettre en librairie les (*Leçons élémentaires de la chimie photographique*, Paris, 1890, 5 fr.). C'est tout simplement un dictionnaire par ordre alphabétique où se trouvent décrits et étudiés les produits et les opérations qui sont du domaine de la photographie. En regard de chaque corps, on trouve sa formule, et l'on peut regretter à cet égard que M. Mathet s'en soit tenu aux systèmes des équivalents, aujourd'hui vieilli et abandonné. Mais cette réserve faite, nous nous empressons de rendre hommage à la clarté du livre, à sa bonne division et à l'utilité incontestable qu'il présente pour les amateurs.
